

d'Aurou, de Duvert (1), de Du Vergier (2), d'Orléans (3), et requit ces députés de le suivre auprès du roi.

Cette audacieuse offense à la dignité nationale excita dans l'assemblée une agitation inexprimable. Plusieurs députés, cédant à leur épouvante, s'enfuirent par les fenêtres de la salle. La Chapelle, Compans, Nully et Le Roy furent emmenés par la force armée, malgré les prières et les représentations de leurs collègues. Aurou et du Vergier se déroberent par leur absence à l'ordre d'arrestation qui les concernait. Duvert réussit à s'échapper. Un député courageux, Etienne Bernard, avocat au parlement de Dijon, proposa à l'Assemblée de s'élancer en masse sur les pas des captifs ; mais les soldats s'opposèrent à cette héroïque démonstration, et *la force se fit donner place* (4). L'émotion ne fut guère moindre dans la chambre du clergé, à la nouvelle des événements qui venaient d'avoir lieu. Brissac, Bois-Dauphin et plusieurs autres ligueurs appartenant à l'ordre de la noblesse furent arrêtés et conduits auprès du roi qui leur montra, dit-on, le cadavre du duc de Guise avec une arrogante satisfaction. Les députés, particulièrement ceux du tiers-état, furent étroitement surveillés pendant toute la journée du 23 ; cependant, dès le 24, deux envoyés du roi vinrent promettre à la chambre une entière sécurité, mais ils ajoutèrent qu'il était superflu qu'elle fit parler à Sa Majesté en faveur du cardinal de Guise, *car il était mort*. Les Etats reprirent avec assez de calme la rédaction de leurs cahiers.

Le premier soin de Henri, après l'assassinat des Guises, fut de publier une déclaration par laquelle il imputait la mort

(1) de Troyes.

(2) Président à Tours.

(3) Avocat au parlement de Paris.

(4) Journal de Bernard.